

Embargo jusqu'au 31.10.2017 – 11h00

Berne, 31 octobre 2017

Communiqué de presse

Etude de l'entreprise Polynomics sur les conséquences du programme d'allègement 2018

Organisations de maintien à domicile : le déficit dans le secteur de l'obligation de prise en charge se confirme

Le Conseil-exécutif entend économiser grâce au programme d'allègement 2018 qui touche de plein fouet les organisations d'aide et de soins à domicile (ASD). Une expertise réalisée par l'entreprise Polynomics fournit désormais des données factuelles. Elle confirme le déficit déjà existant de 3.5 mio de francs dans le domaine de l'obligation de prise en charge des organisations d'ASD, soit l'obligation d'assumer aussi les interventions non rentables. Les économies de 8 mio de francs prévues par le Conseil-exécutif vont faire grimper le déficit de financement à 11.5 mio de francs. Les soins de santé pris en charge par les organisations d'ASD ne pourront plus être fournis dans leur forme actuelle, signifiant dès lors une réduction des prestations aux lourdes conséquences pour les patients, les hôpitaux et les médecins.

Les organisations d'ASD privées et publiques bernoises reçoivent pour leurs prestations des contributions versées par le Canton. Ces montants ajoutés aux contributions de l'assurance-maladie servent à financer les organisations d'ASD. Indépendamment de cela, les organisations d'ASD publiques à but lucratif assument un mandat spécial pour le compte du Canton, à savoir l'obligation de fournir les prestations de l'ASD aux patients 24 h sur 24 et sur l'ensemble du territoire. Plus de 50 pourcent des interventions sont déficitaires parce qu'elles sont brèves et/ou que les temps de déplacements sont trop longs. Le Canton verse aux organisations d'ASD publiques une indemnisation pour ce mandat de prise en charge spécial. Il s'agit de se demander à quel montant ces indemnisations doivent être fixées ou à combien se montent les surcoûts qui vont de pair avec l'obligation de prise en charge.

Sur la base de données d'organisations d'ASD représentatives, Polynomics a établi les coûts supplémentaires occasionnés par le maintien d'un service d'ASD actif sur l'ensemble du territoire 24 h sur 24 qui vont de pair avec l'offre d'interventions difficilement exigibles. Selon Polynomics, les surcoûts spécialement liés à l'obligation de prise en charge se sont montés en 2015 à 25,6 mio de francs. L'indemnisation correspondante du Canton de Berne s'est élevée à 22,1 mio de francs. Pour l'année 2016, il manque donc 3,5 mio de francs. Ainsi, les coûts nets de l'obligation de prise en charge s'élèvent déjà aujourd'hui à 16 pourcent de plus que les indemnisations versées par le Canton. Les économies prévues par le Conseil-exécutif auraient pour effet de faire grimper le déficit de financement à près de 50 pourcent.

De nombreuses organisations d'ASD publiques tomberaient dans les chiffres rouges. Le problème toucherait tant les organisations urbaines que les organisations rurales. Pour garantir l'existence des services d'ASD, il serait indispensable de réduire les prestations. Cette mesure aurait à son tour des conséquences négatives pour les patients et les partenaires des

organisations d'ASD comme les hôpitaux, les médecins, etc. Les hôpitaux par exemple sont tributaires de services d'ASD efficaces qui prennent rapidement les patients en charge, que l'intervention soit rentable ou non. Les économies projetées sont en totale contradiction avec la stratégie cantonale « l'ambulatoire avant l'institutionnel ». Elles auraient pour conséquence un transfert des coûts à la charge de la communauté.

Expertise

Dans le cadre de l'expertise « Coûts nets de l'obligation de prise en charge des organisations d'ASD 2016 » », l'entreprise de consultants Polynomics applique son modèle de référence à l'établissement des coûts nets de l'obligation de prise en charge assumée par les organisations d'ASD publiques dans le canton de Berne. Dans l'ensemble du canton, les organisations d'ASD publiques doivent proposer leurs prestations 24 h sur 24. Par ailleurs, elles ne peuvent pas mettre un terme aux interventions qui s'avèrent difficilement exigibles. Dans le cadre d'une intervention, les coûts nets résultent de recettes (sans la contribution cantonale versée pour l'obligation de prise en charge) plus basses que les coûts que l'intervention a générés.

Pour 2016, le modèle de référence a calculé les coûts nets d'organisations d'ASD bernoises représentatives couvrant près de 240 000 habitants pour des prestations d'ASD comme l'évaluation et les conseils, les examens et les traitements, les soins de base et les prestations spécifiques. Les coûts nets de l'obligation de prise en charge de l'ASD dans le canton de Berne sont calculés au moyen d'une extrapolation basée sur la population.

L'expert Polynomics

Polynomics est une société anonyme qui a son siège à Olten (www.polynomics.ch). Elle s'appuie sur une équipe d'économistes chevronnés disposant d'une expertise éprouvée dans les domaines de l'économie industrielle, de la concurrence et de l'économie de la régulation ainsi que dans diverses méthodes statistiques. Les projets menés par Polynomics s'étendent dans les secteurs de l'énergie, de la santé, des télécommunications et des médias, du trafic, de la poste et du secteur financier. Compte tenu de son expérience en matière de projets en Suisse, en Autriche et en Allemagne, la firme intègre aussi dans sa recherche de solutions des développements et expériences réalisés à l'étranger. Elle compte parmi ses clients des entreprises de toutes dimensions, des associations et des institutions publiques.

Pour toutes questions ou informations complémentaires :

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
Jürg Schläfli, directeur 079 239 41 15
Rahel Gmür, membre du comité 079 422 64 36

Annexe : fiche descriptive de l'expertise

Informations générales concernant les organisations d'ASD publiques à but non lucratif du canton de Berne

L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile (ASD) est l'association faîtière chapeautant les 50 organisations d'ASD d'utilité publique à but non lucratif du canton de Berne. Ces dernières occupent 4500 collaboratrices et collaborateurs et fournissent chaque année 1,8 mio d'heures de soins infirmiers et 0,3 mio d'heures d'aide au ménage et d'encadrement social. Le besoin de prestations fait l'objet d'une évaluation ; les prestations requises sont ensuite fournies sur ordonnance médicale. Dans le canton de Berne, les organisations d'ASD à but non lucratif assument l'obligation de prise en charge c'est-à-dire qu'elles effectuent aussi des interventions déficitaires et qu'elles soignent et encadrent toutes les personnes indifféremment, quel que soit le temps de déplacement, la durée de l'intervention ou d'autres critères.